



MAIRIE DE MONTGON

CEREMONIE DU (11) 4 NOVEMBRE 2018



Comme annoncé dans la lettre d'information du printemps dernier et dans les comptes-rendus de conseils municipaux, Montgon s'associe au Relais de la Victoire et s'intègre naturellement **dans le parcours de la Flamme de la Victoire qui arrivera dans la commune le dimanche 4 novembre, date du centenaire de la libération de Montgon par la 4^{ème} armée.**

L'Equipe municipale a décidé de faire de cet évènement une opportunité pour une célébration d'armistice « personnalisée et authentique » ; **c'est donc le 4 novembre** qu'aura lieu notre cérémonie traditionnelle (et non pas le 11 novembre)

➔ **10h30 Rendez-vous devant la mairie et départ à pied (ou RdV à la carrière à 10h40)**

- 🕒 Marche sur le chemin de halage à la rencontre d'une délégation des Alleux, commune libérée le 3 novembre, et qui nous transmet la Flamme de la Victoire arrivée au point de rencontre : écluse n°5 à 11h00
- 🕒 11h30 Retour au Monument aux Morts avec la Flamme
- 🕒 Lecture par les enfants du village d'extraits du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 avril 1919, dont les circonstances de la mort des trois civils inscrits sur le Monument
- 🕒 Lecture des fiches militaires des quatre soldats inscrits sur le Monument
- 🕒 Dépôt de gerbe
- 🕒 12h00 Vin d'honneur dans la salle polyvalente

Nous comptons sur vous dès 10h30 !

Qu'est ce que le "Relais de la Victoire" ?

Dans la zone de la 4^e Armée, entre le 26 septembre et le 11 novembre 2018, le "Relais de la Victoire" fera progresser la Flamme de la Victoire, de commune en commune, au rythme de l'avance française.

Qu'est ce que la "Flamme de la Victoire" ?

La Flamme de la Victoire sera allumée sur la tombe du Soldat Inconnu, sous l'Arc de Triomphe. Amenée à Navarin, elle présidera la commémoration du centenaire de l'offensive du 26 septembre 1918. De Navarin, elle se démultipliera pour être présente dans toutes les communes intéressées, allant de l'une à l'autre, jusqu'à la Meuse. Source ASMAC <http://asmac.fr>

L'Equipe municipale

NB ci-joint l'invitation de la Commune des Alleux à sa cérémonie du 3 novembre